

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 7 AOÛT 2006

À la session régulière du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue à l'Hôtel de Ville le 7 août 2006 et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Simon Simard, Bruno Breton, Denise Grenier, Patrice Dodier, Jack Garneau et Chantal Rouleau.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Normand Potvin, maire.

M. René Roy, technicien à l'administration et au greffe est aussi présent.

A) Présences et ouverture de la séance du 7 août 2006 par M. Normand Potvin, maire.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 août 2006.

Résolution 2006-08-1715

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 7 août 2006 tel que remis à chaque membre du conseil.

-adopté-

C) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2006.

Résolution 2006-08-1716

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2006 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

-adopté-

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 31 juillet 2006.

Résolution 2006-08-1717

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 31 juillet 2006 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

-adopté-

E) Questions des personnes présentes dans la salle.

- 1) Mme Ghislaine Phaneuf et Mme Donna Lowry McConnell. Demandent à la municipalité de creuser le fossé sur le chemin Pope pour corriger un problème d'accumulation d'eau qui s'écoule dans la prairie où on retrouve un puits d'eau potable. Le service des travaux publics sera contacté à ce sujet.

F) Correspondance.

Résolution 2006-08-1718

1. Agence canadienne d'inspection des aliments – Premier cas de rage de la souche du Raton Laveur en Montérégie et Surveillance active de la rage chez le raton laveur en Estrie et en Montérégie.
2. Gouvernement du Québec – Accusé de réception de la résolution 2006-06-1669 relativement à la réforme du scrutin. / Réglementation en matière de sécurité autour des piscines privées.
3. Immigration et Communautés culturelles Québec – Document de consultation *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*.
4. CLD du Haut-Saint-François – Article 59.
5. Municipalité d'Ascot Corner – Résolution 2006-07-234 relativement à la gestion des boues de fosses septiques.
6. Canton de Lingwick – Résolution 2006-254 relativement à la gestion des boues de fosses septiques.
7. FCM – Avis aux membres : “ La FCM dévoile son plan en six points pour lutter contre le déséquilibre fiscal ”.
8. FQM – Dernière Heure : “ Politique québécoise du transport collectif ” et “ Nouveau Règlement sur les sommes payables à la Sûreté du Québec par les municipalités : la FQM inquiète ”. / Communiqué : “ Accès au Réseau d'Hydro-Québec ” : pas pour tout le monde ”. / Lettre du président de la FQM adressée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune relativement au jugement de la Régie de l'énergie concernant les modifications aux conditions de services d'Hydro-Québec.
9. MMQ – Le mérite MMQ en gestion de risques.
10. Conseil de la culture de l'Estrie – Culture en tête, juillet-août 2006.
11. Commission scolaire des Hauts-Cantons - Rencontre des partenaires des MRC de Coaticook, du Granit et du Haut-Saint-François dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique de la Commission scolaire des Hauts-Cantons et de la mobilisation pour la réussite scolaire.
12. Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie – L'arbre Plus, vol. 19, no 3, juin-juillet 2006.
13. La Fondation Rues Principales – Bulletin du réseau, no 40, printemps 2006.
14. Clubs Conseils en agroenvironnement – Brochure promotionnelle Bilan des activités 2004-2005. Portrait de gens et de gestes pour un développement durable.
15. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Réglementation des piscines privées.
16. Optimum Gestion de risques. Assurances relatives à la Loi C-21.

Proposé par le conseiller Bruno Breton, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu que la correspondance soit mise en filière.

-adopté-

G) Autres sujets.

- 1) Teknika HBA inc., paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2006-08-1719

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu d'autoriser le paiement de 18 544,09 \$ (incluant les taxes) à Teknika HBA concernant des honoraires professionnels dans divers dossiers.

-adopté-

- 2) Demande à la CPTAQ d'exclusion de la zone agricole, périmètre d'urbanisation, secteur de Cookshire.

Résolution 2006-08-1720

CONSIDÉRANT que le Ville de Cookshire-Eaton s'adresse à la CPTAQ pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 12-A-36, rang XIII cadastre du Canton Eaton, d'une superficie de 4440,7 m² dans le but d'agrandir son périmètre d'urbanisation afin d'accueillir, sur son territoire, une entreprise désireuse d'utiliser l'emplacement visé à des fins commerciales de type restauration de gastronomie champêtre dans une résidence de 18 pièces construite dans les années 1800;

CONSIDÉRANT que l'emplacement est déjà détaché de la terre agricole par droits acquis;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déjà fait preuve de la réussite d'un tel commerce sur le territoire du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que la demande ne nécessite pas l'agrandissement de la construction existante;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une création d'environ 3 à 4 emplois;

CONSIDÉRANT que ce projet continuera à augmenter la visibilité de la MRC au point de vue touristique;

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé est contigu au périmètre urbain, ce qui limite déjà l'implantation et l'agrandissement des bâtiments d'élevage;

CONSIDÉRANT que la grange à l'arrière de la résidence est détachée du lot visé et qu'elle est désuète au point que les chevreuils s'y abritent l'hiver;

CONSIDÉRANT qu'étant déjà construit depuis 1800, l'emplacement visé est irrécupérable pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement révisé en terme d'usages autorisés;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale en terme d'usages autorisés;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé en ce qui a trait à la délimitation du périmètre d'urbanisation mais que la MRC a, à cet effet, adopté un projet de règlement visant à modifier le périmètre d'urbanisation en fonction de la demande;

CONSIDÉRANT que la demande permettrait de rendre accessible au public un bâtiment d'une grande valeur historique et patrimoniale encrée depuis longtemps dans le paysage local;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autres emplacements disponibles acceptables pour ce type de projet sur le réseau supérieur à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera aucunement affectée car l'agrandissement du périmètre d'urbanisation ne modifiera aucunement la vocation logique de ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la présente demande n'aura pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Ville de Cookshire-Eaton et dans la région et qu'elle n'aura pas d'effet négatif sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'une réponse défavorable à la présente demande priverait la région d'une activité ayant d'importantes retombées économiques significatives et de marque;

CONSIDÉRANT que la demande répond aux objectifs poursuivis par la MRC et par la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que l'environnement actuel de la propriété visée est favorable à l'esthétique des lieux et à l'intégration souhaitée des lieux (endroit typique recherché et non dénaturé);

CONSIDÉRANT que le site actuel fait revivre et rappelle l'histoire de Cookshire ce qui s'avère être une meilleure façon de préserver ce patrimoine au lieu de le laisser à l'abandon;

CONSIDÉRANT que le gabarit de cette résidence requiert une activité dynamique qui nécessite un agrandissement du périmètre d'urbanisation pour légaliser une activité qui sera à coup sûr autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT que la demande n'est en fait qu'une reconnaissance d'une activité autre qu'agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Jack Garneau et résolu de demander à la CPTAQ d'exclure de la zone agricole une partie du lot 12-A-36, rang XIII cadastre du Canton Eaton, d'une superficie de 4440,7 m².

-adopté-

3) Règlement 66-2006 (Développement Caron). Financement temporaire.

Résolution 2006-08-1721

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à procéder à un emprunt temporaire, dans le cadre du règlement 66-2006 autorisant des dépenses de 335 000,00 \$ et un emprunt de 284 000,00 \$ afin de prolonger les services municipaux sur les lots 11-25-15 et 11-25-16, rang IX, cadastre du Canton Eaton (rue Caron et rue Murray), selon les dispositions prévues à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document à cet effet.

-adopté-

- 4) Règlement 66-2006 (Développement Caron). Décompte progressif no 2.

Résolution 2006-08-1722

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu d'autoriser dans le cadre du règlement 66-2006 (prolongement des services, Développement Caron) le paiement d'un montant de 49 620,43 \$ (incluant les taxes) à T.G.C inc., selon le décompte progressif no 2 préparé par M. Pierre Grondin, ingénieur, en date du 21 juillet 2006.

-adopté-

- 5) Engagement de M. Éric Côté à titre d'aide mécanicien, poste temporaire.

Résolution 2006-08-1723

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu d'autoriser l'embauche de M. Éric Côté au poste d'aide mécanicien pour occuper temporairement ce poste laissé vacant suite au congé sans solde de M. Stéphane Vallée, selon les spécifications précisées par le directeur des services techniques dans la note de services du 14 juillet 2006.

-adopté-

- 6) Corporation du boisé de Johnville, promesse de transaction au sens du Code civil du Québec.

Résolution 2006-08-1724

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu d'accepter la promesse de transaction au sens du Code civil du Québec intervenue entre Pierre Paquette, la MRC du Haut-Saint-François, la Ville de Sherbrooke, la Ville de Cookshire-Eaton et la Corporation de conservation du boisé de Johnville inc. Une copie de cette résolution sera envoyée à Mme la Juge Suzanne Mireault. Cette promesse de transaction est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

Cette résolution abroge la résolution 2006-07-0058-A du conseil d'agglomération.

-adopté-

- 7) Renouvellement de la Politique nationale de la ruralité.

Résolution 2006-08-1725

CONSIDÉRANT l'importance de la Politique nationale de la ruralité dans la vie économique, sociale et communautaire de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT l'immense succès connu par le Pacte rural en vigueur depuis cinq ans sur notre territoire, qui s'est notamment traduit par des

projets mobilisateurs ayant engagé plusieurs citoyens et créé quelques emplois;

CONSIDÉRANT la nature structurante des projets mis en place et la mobilisation qu'ils ont générée à la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT l'engagement des intervenants locaux dans la préparation d'un nouveau pacte rural et l'impact positif anticipé sur (l'environnement, la participation citoyenne, l'économie et l'emploi, le transport, etc.);

CONSIDÉRANT que de nombreux autres projets sont déjà proposés et en attente de réalisation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Denise Grenier et résolu dans le cadre du renouvellement de la Politique nationale de la ruralité :

QUE le gouvernement du Québec reconnaisse pleinement le droit de celles et de ceux qui ont choisi de vivre en milieu rural dans de petites communautés et de reconnaître la nécessité, notamment face au défi démographique, de les soutenir dans l'exercice de cette liberté de choix;

QUE le gouvernement s'engage résolument dans la modulation des programmes, seul véritable moyen d'offrir des services essentiels à la survie des communautés rurales;

QUE le gouvernement revoie à la hausse le nombre d'agents ruraux qui sont jugés essentiels pour le maintien et la continuité du développement rural, et qu'il renforce leur formation;

QUE le gouvernement renouvelle la Politique nationale de la ruralité qui a rendu possibles les pactes ruraux et bonifie les budgets qui y sont consacrés;

QUE le gouvernement prenne le virage d'une décentralisation démocratique, efficace et assortie des moyens requis.

-adopté-

8) Corporation du boisé de Johnville inc. Demande à la CPTAQ d'aliénation.

Résolution 2006-08-1726

CONSIDÉRANT que la Corporation de conservation du boisé de Johnville inc., fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour acquérir de M. Pierre Paquette une partie du lot 25-A, rang IV, cadastre du Canton Eaton, d'une superficie de 438 060 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que ce secteur fait partie d'un territoire d'intérêt écologique identifié sur la carte des grandes affectations (article 6.9.2, règlement de zonage Eaton no 371-2000);

CONSIDÉRANT que cette transaction permettrait de régler plusieurs dossiers devant la Cour Supérieure et le Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de la Corporation de conservation du boisé de Johnville inc.

-adopté-

9) Subvention à Loisirs Cookshire inc., animation estivale 2006.

Résolution 2006-08-1727

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton verse à Loisirs Cookshire Inc. une subvention de 4 340,00 \$ pour le service d'animation estivale 2006.

-adopté-

10) Subvention à la Société d'Agriculture du Comté de Compton.

Résolution 2006-08-1728

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu d'accorder une aide financière de 2 000,00 \$ pour l'année 2006, à la Société d'Agriculture du Comté de Compton.

-adopté-

11) Prévisions budgétaires 2006, modifications.

Résolution 2006-08-1729

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu de modifier les prévisions budgétaires 2006 afin de diminuer les dépenses de 28 000,00 \$ de la façon suivante :

- a) Ne pas effectuer de travaux de peinture à l'Hôtel de ville, économie de 5 000\$, poste budgétaire : 03-600-00-000.
- b) Limiter à 15 000\$ les travaux de modifications du garage municipal à Birchton, économie de 15 000,00 \$, poste budgétaire : 03-600-00-000.
- c) Les feux de chantier ont coûté 7 970\$, économie de 3 000,00 \$, poste budgétaire : 03-600-00-000.
- d) La majoration de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de retour sur la taxe sur l'essence diminuera la contribution de la municipalité de 5 000,00 \$, poste budgétaire : 03-600-00-000.

-adopté-

12) Vente du garage municipal Cookshire à Scies à chaîne Claude Carrier.

Résolution 2006-08-1730

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu :

QUE la municipalité autorise la vente du garage municipal, secteur Cookshire et de 2 annexes à Scie à Chaînes Claude Carrier pour la somme de 71 000,00 \$, (voir l'évaluation préparée RCGT en date du 28 mai 2004);

QUE ce prix sera ajusté afin de tenir compte que le terrain vendu est plus petit que celui apparaissant dans l'évaluation préparée par RCGT en date du 28 mai 2004;

QUE la limite EST du terrain est à 7,62 mètres du garage;

QUE le produit de la vente moins les frais de l'évaluation effectuée par RCGT et moins les frais de piquetage sera versé dans une réserve financière qui servira à défrayer des coûts reliés à des travaux de relocalisation des équipements et véhicules réseaux du secteur Cookshire;

QUE l'acquéreur est responsable de l'installation de la clôture;

QUE le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer l'acte de vente.

Cette résolution abroge la résolution 2005-10-1436.

-adopté-

13) Protocole d'entente avec M. Paul-André Canuel, puits High Forest.

Résolution 2006-08-1731

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu d'autoriser l'acquisition d'un terrain où est localisé le puits High Forest, secteur Sawyerville, de M. Paul-André Canuel aux conditions définies dans le protocole d'entente. Le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le protocole d'entente. Le protocole d'entente est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

-adopté-

H) Propositions des membres du conseil.

Aucune.

I) Avis de motion.

Aucun.

J) Étude et adoption de règlements.

1) Règlement 69-2006 amendant le plan d'urbanisme no 415-01 et le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation et pour créer la nouvelle zone re-40.

Résolution 2006-08-1732

Proposé par le conseiller Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu d'adopter le règlement 69-2006 amendant le plan d'urbanisme no 415-01 et le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation et pour créer la nouvelle zone re-40.

-adopté-

K) Varia.

- 1) Martel, Brassard, Doyon avocats, paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2006-08-1733

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu d'autoriser le paiement des honoraires de 491,41 \$ (incluant les taxes) à Martel Brassard, Doyon, avocats, concernant le dossier GPM Ripe inc.

-adopté-

- 2) Corporation du boisé de Johnville inc., aide financière, engagement de la municipalité.

Résolution 2006-08-1734

CONSIDÉRANT la résolution 2006-08-1724 relativement à la promesse de transaction au sens du Code civil du Québec intervenue entre Pierre Paquette, la MRC du Haut-Saint-François, la Ville de Sherbrooke, la Ville de Cookshire-Eaton et la Corporation de conservation du boisé de Johnville inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton s'engage pour un montant de 50 000,00 \$ relativement au projet d'acquisition de la partie du lot 25-A, rang IV, cadastre du Canton Eaton appartenant à M. Pierre Paquette.

-adopté-

Résolution 2006-08-1735

CONSIDÉRANT que la Corporation du boisé de Johnville inc. dépose une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé – Volet 2 : Aide à l'acquisition de milieux naturels à des fins d'aires protégées, Édition 2005* » du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT que cette demande d'aide financière vise l'acquisition de la partie du lot 25-A, rang IV, cadastre du Canton Eaton, circonscription foncière de Compton, appartenant à M. Pierre Paquette;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Patrice Dodier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à allouer un montant de 28 137,00 \$ pour le projet d'acquisition de la partie du lot 25-A, rang IV, cadastre du Canton Eaton, appartenant à M. Pierre Paquette.

-adopté-

- 3) Développement Caron, approbation du plan cadastral, autorisation de signature.

Résolution 2006-08-1736

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu d'approuver le remplacement du plan cadastral du Développement Caron tel que présenté par l'arpenteur-géomètre Christian de Passillé (dossier 879 160, 4 juillet 2006) conformément au règlement de lotissement 417-01 (Cookshire) et d'autoriser l'inspecteur en

bâtiment et en environnement à signer le plan conformément au règlement 419-01 concernant les permis et certificats (Cookshire).

-adopté-

- 4) Demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 12-A-36, cadastre du Canton Eaton, conformité aux règlements d'urbanisme.

Résolution 2006-08-1737

CONSIDÉRANT que le Ville de Cookshire-Eaton s'adresse à la CPTAQ pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 12-A-36, rang XIII, cadastre du Canton Eaton, d'une superficie de 4440,7 m² dans le but d'agrandir son périmètre d'urbanisation afin d'accueillir, sur son territoire, une entreprise désireuse d'utiliser l'emplacement visé à des fins commerciales de type restauration de gastronomie champêtre dans une résidence de 18 pièces construite dans les années 1800;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé en ce qui a trait à la délimitation du périmètre d'urbanisation mais que la MRC a, à cet effet, adopté un projet de règlement visant à modifier le périmètre d'urbanisation en fonction de la demande ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale en terme d'usages autorisés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a adopté un projet de règlement amendant le plan d'urbanisme no 415-01 et le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation et pour créer la nouvelle zone re-40;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Bruno Breton et résolu de demander à la CPTAQ d'exclure de la zone agricole une partie du lot 12-A-36, rang XIII, cadastre du Canton Eaton, d'une superficie de 4440,7 m².

-adopté-

L) Questions des personnes présentes dans la salle.

Aucune.

M) Clôture de la séance.

Résolution 2006-08-1738

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu que la séance soit close.

-adopté-

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier